Benjamin MERCIER
Président Délégué
Responsable du pôle officiels et récompenses

Noeux les Mines : le 6 Juillet 2026

Objet : Note à l'intention des officiels - Disposition relative à la tenue des officiels

Mesdames, Messieurs,

Après concertation avec le Bureau exécutif de notre instance, il a été décidé qu'à compter du **1er septembre 2026**, **le port du pantalon noir deviendra obligatoire** pour l'ensemble des arbitres, juges et officiels intervenant lors des compétitions et manifestations placées **sous l'égide de la Ligue des Hauts-de-France de Natation** quelle que soit la discipline concernée : natation course, natation estivale, water-polo, natation artistique, plongeon ou eau libre.

La tenue officielle réglementaire sera désormais composée des éléments suivants :

Haut réglementaire (tee-shirt, polo ou chemise selon la discipline) ;

- Pantalon noir ;
- Chaussures fermées de couleur noire, accompagnées de chaussettes noires.

Il est demandé à chaque officiel de veiller au respect scrupuleux de cette tenue lors de toute désignation sur une compétition officielle.

Nous sommes conscients que toute évolution peut susciter des interrogations, voire des réserves. Toutefois, nous sommes convaincus qu'il est préférable d'engager dès à présent cette harmonisation, afin d'anticiper une mise en œuvre devenue inéluctable.

Cette mesure participe à la valorisation de la fonction d'officiel et contribue à renforcer l'image de sérieux, de cohésion et d'unité de notre grande famille de la natation. Nous ne doutons pas que vous saurez en comprendre les enjeux et l'importance.

Dans l'attente du plaisir toujours renouvelé de vous retrouver autour de notre passion commune, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Benjamin MERCIER

